

DÉCISION N°04-2026

Objet : Demande de subvention FEDER – Siège de la CCPM / Pôle social, associatif et administratif du Pays de Maïche

Le projet de création du nouveau siège de la CCPM, intitulé **pôle social, associatif et administratif du Pays de Maïche**, a pour objectif de créer un pôle de services globalisé et mutualisé en direction de la population et des acteurs du territoire, au cœur de la ville-centre de Maïche, en lieu et place de l'ancienne école de la ville, évitant toute consommation foncière nouvelle et se situant au cœur de la cité.

Ce projet incarne une volonté « d'élargir » le concept de siège administratif de la CCPM en créant un bâtiment multimodal, offrant une offre diversifiée et partagée de services en direction de la population (pôle social notamment), et à l'attention de la vie associative (auditorium et salle à disposition des associations). Ces espaces mis à disposition du territoire le seront à titre gracieux uniquement.

Le projet de rénovation et construction du nouveau siège de la Communauté de Communes sera composé en conséquence de 3 pôles :

- 1 pôle administratif
- 1 pôle social
- 1 pôle associatif

De plus, l'objectif de la CCPM est de construire un bâtiment exemplaire, durable et performant. En effet, le projet porté par la CCPM permet de répondre pleinement aux objectifs de performance énergétique Niveau Bepos Effinergie RE2020 pour la partie reconstruite et BBC Effinergie Rénovation pour la partie rénovée.

Le Président,

- **Vu** l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** l'arrêté n°25-2019-02-05-001 portant reprise et modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Maïche ;
- **Vu** la délibération n° 2020-28 du 10 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire a donné délégation au Président et en cas d'empêchement aux Vice-Présidents ayant reçu délégation d'attributions, de prendre toute décision concernant la sollicitation de subvention,
- **Vu** les crédits nécessaires inscrits au budget ;

DÉCIDE

- **De solliciter en conséquence le soutien financier auprès de l'Europe au titre du Programme FEDER rénovation des bâtiments publics selon le plan de financement ci-après.**



Pays de Maîche
 Communauté de Communes

Projet de construction / rénovation du pôle social, associatif et administratif
 du Pays de Maîche
 Communauté de Communes du Pays de Maîche

Projet porté par la CC du Pays de Maîche

Dépenses du projet	Montant HT
Acquisition foncier et immobilier	650 000,00 €
Frais maîtrise d'œuvre	722 686,00 €
Travaux et études complémentaires (estimation)	200 000,00 €
Travaux généraux	4 313 159,00 €
Terrassement - VRD	394 258 €
Démolition - curages préliminaires	198 139,00 €
Gros œuvre	806 536,00 €
Charpente bois	107 474,00 €
Bardage extérieur bois	190 801,00 €
Couverture / étanchéité	122 236,00 €
Menuiseries extérieures bois	320 629,00 €
Protections solaires	65 550,00 €
Serrurerie / métallerie	36 732,00 €
Cloisons / doublages / faux plafonds	334 604,00 €
Menuiseries Intérieures	305 786,00 €
Revetements sols souples	75 285,00 €
Carrelage et revêtement mural	51 382,00 €
Peinture intérieure - ravalement de façade	173 790,00 €
Electricité	411 807,00 €
Plomberie - sanitaire	56 633,00 €
CVC	354 280,00 €
PV	31 839,00 €
Ascenseur	24 153,00 €
Aménagements extérieurs - espaces verts	193 327,00 €
Echafaudage	32 544,00 €
Nettoyage de mise en service	12 009,00 €
Desamiantage	13 365,00 €
TOTAL PROJET sans acquisition foncier et immobilier	5 235 845,00 €
TOTAL PROJET	5 885 845,00 €

Financeurs	Taux	Subvention potentielle
ETAT_DETR	20%	1 177 169 €
DEPARTEMENT_C@P 25	15%	800 000 €
Région Bourgogne Franche Comté_TEA	7%	358 000 €
Agence de l'Eau_infiltration et de stockage des eau	50%	68 125 €
SYDED_renovation bâtiment et chaufferie bois	1%	74 400 €
FEDER_construction neuve exemplaire	25%	492 913 €
FEDER_renovation bâtiment public	36%	277 523 €
CAF -PAJE	50%	248 687 €
Total financements publics	59%	3 496 817 €
Autofinancement CCPM	41%	2 389 028 €
TOTAL		5 885 845 €

Fait à Maîche, le 14 janvier 2026

Franck VILLEMAIN,
 Président



Transmise en Sous-Préfecture le : 19/01/26